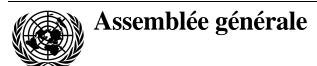
Nations Unies A/AC.198/2005/L.2



Distr. limitée 25 avril 2005 Français Original: anglais

Comité de l'information Vingt-septième session 18-28 avril 2005 Examen et adoption du rapport que le Comité

présentera à l'Assemblée générale

à sa soixantième session

Projet de rapport

## **Chapitre III**

## Débat général

- 1. Les représentants des États membres du Comité de l'information dont la liste suit ont pris la parole au cours du débat général : Algérie, Angola, Argentine (au nom du Groupe de Rio), Bangladesh, Bélarus, Burkina Faso, Cap-Vert, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Islande, Iran (République islamique d'), Israël, Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Japon, Luxembourg (au nom de l'Union européenne), Mongolie, Népal, Pakistan, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Suisse, Trinité-et-Tobago (au nom de la Communauté des Caraïbes), Tunisie, Ukraine et Yémen. Les représentants de deux observateurs, Sao Tomé-et-Principe (au nom de la Communauté des pays de langue portugaise) et la Palestine, ont également pris la parole.
- 2. Avant le débat général, le Président du Comité et le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information, chargé du Département de l'information, ont fait des déclarations.
- 3. En abordant les questions de fond dont le Comité était saisi, la plupart des intervenants ont souligné le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la conduite des affaires mondiales et celui du Département de l'information, son porteparole auprès du grand public. Prenant la parole au nom d'un grand groupe, un orateur a fait observer que le Département jouait un rôle indispensable dans la promotion auprès du public d'une image positive de l'Organisation. Les activités du Département dans ce domaine devraient se poursuivre dans tous les États Membres, en particulier au niveau des médias du pays hôte. Rappelant le rôle important du Département s'agissant de fournir « dans les délais voulus, [...] des informations exactes, impartiales et détaillées », l'orateur a préconisé un message cohérent du

05-32050 (F) 260405 260405



Département et de toutes les autres entités qui fournissent de la documentation sur l'Organisation des Nations Unies.

- 4. Un autre orateur, prenant la parole au nom d'un autre grand groupe, a loué le Département pour les efforts qu'il avait engagés face aux diverses difficultés rencontrées en 2004, ainsi que pour élaborer une approche plus stratégique aux fins de la sensibilisation de l'opinion mondiale, et d'une meilleure compréhension de l'action de l'ONU dans les domaines prioritaires. Le groupe s'est en particulier félicité que le Département ait choisi de privilégier les messages essentiels qui s'inscrivent dans une stratégie cohérente de communication.
- 5. Revenant sur le rôle du Département quant à la promotion de l'image positive de l'ONU parmi le public, un orateur, prenant la parole au nom d'un grand groupe, a fait observer que le Département devait faire appel à des ressources considérables pour contrer la mauvaise publicité faite à l'ONU par les médias. Si l'Organisation ne pouvait échapper à des critiques justifiées, il était regrettable que ce type de publicité ait relégué au second plan ses autres domaines d'activité. « Dans bien des cas, l'ONU ne reçoit aucun crédit pour ce qu'elle fait », a noté un autre orateur. Un intervenant, faisant référence à l'« image en demi-teinte » de l'ONU, a déclaré que le Département faisait campagne « vaillamment et avec créativité » contre la publicité négative, mais qu'il lui était impossible de se battre à armes égales contre la concentration des médias modernes. Les États Membres devraient reconnaître que l'ONU faisait l'objet de nombreuses critiques qu'elle ne méritait pas, qui tenaient « soit à des attentes déraisonnables du grand public, et souvent aussi des États Membres, soit à des attaques pures et simples contre l'Organisation ».
- 6. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance du soixantième anniversaire de l'Organisation et du Sommet de haut niveau de septembre 2005. Un orateur, prenant la parole au nom d'un grand groupe, a insisté sur l'importance de la coordination des activités liées au Sommet, dont il estime qu'elles devraient inclure un appui énergique, et la coopération la plus large possible, en faveur de campagnes nationales de sensibilisation du public menées par les États Membres afin de faire mieux connaître les activités et les réalisations de l'Organisation. Un autre orateur, représentant lui aussi un grand groupe, s'est rangé à l'avis du Secrétaire général en faisant observer que la célébration du soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies serait l'occasion d'une réflexion et d'un renouveau, et un moment idéal pour le Département de faire connaître l'histoire des Nations Unies de façon plus dynamique.
- 7. Un certain nombre d'orateurs ont noté l'importance attachée à la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai), qui sera célébrée en 2005 en dehors du cadre de la session annuelle du Comité de l'information. De l'avis d'un orateur, une presse libre était essentielle à une vraie démocratie, et l'on devait rappeler l'affirmation faite à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, selon laquelle « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ». Un autre orateur a souligné que la liberté de la presse était étroitement liée au développement économique et social durable, instrument précieux au regard de l'exercice des droits et libertés fondamentaux. Un autre orateur, s'exprimant au nom d'un grand groupe, a noté avec préoccupation que dans bien des pays la liberté de la presse n'existait pas et que la diffusion de l'information restait surveillée et limitée. Un autre intervenant a

2 0532050f.doc

toutefois fait observer que l'information n'était souvent pas conforme à son « but intrinsèque » et était utilisée à mauvais escient pour « porter atteinte à la souveraineté ».

- 8. Évoquant la réforme du Département de l'information, un orateur a fait observer qu'il était issu du processus de réorientation engagé en 2002 un Département transformé, ce dont bénéficiait le système des Nations Unies. Un autre orateur a exprimé sa satisfaction quant au nouveau modèle opérationnel du Département et à la plus grande intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans son infrastructure mondiale de communication. Un autre représentant a décrit le Département comme un « département modèle » ayant fait la preuve d'une « aptitude exemplaire à satisfaire les besoins très divers de ses clients ».
- 9. Convenant que le processus de réorientation du Département était achevé, un orateur a suggéré que ce dernier continue d'intégrer la culture privilégiant l'évaluation dans tous ses futurs plans et programmes, et d'évaluer la qualité de ses produits et services. Un autre orateur, s'exprimant au nom d'un grand groupe, a fait valoir que l'autoévaluation et le suivi des résultats étaient essentiels à la réussite d'un service aussi grand et complexe que le Département. Rappelant que 80 % des publics à atteindre avaient dit être satisfaits de l'utilité, de la pertinence et de la qualité des produits, services et activités du Département, l'orateur a encouragé ce dernier à imprégner davantage encore tous les aspects de ses activités d'une culture privilégiant l'évaluation.
- 10. Plusieurs intervenants ont fait allusion au clivage numérique de plus en plus marqué entre pays développés et pays en développement et ont engagé la communauté internationale et le Département de l'information à redoubler d'efforts pour rapprocher les uns des autres. Un autre orateur a fait observer qu'en conséquence de l'élargissement de ce fossé, de larges segments de la population dans les pays en développement ne profitaient pas de la révolution que connaissaient actuellement les technologies de l'information et de la communication. Un certain nombre d'orateurs ont également évoqué la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (qui aura lieu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005). De l'avis d'un intervenant, qui s'exprimait au nom d'un grand groupe, ce sommet devrait aboutir à la prise d'initiatives concrètes à tous les niveaux afin que le fossé numérique puisse être comblé et que les technologies de l'information et de la communication puissent être mises au service du développement. L'orateur a engagé le Département à continuer de promouvoir le Sommet en tant que manifestation internationale d'importance.
- 11. Plusieurs orateurs se sont réjouis que le Département s'emploie à promouvoir le « dialogue entre les civilisations et les cultures » et l'ont félicité d'avoir lancé la série de séminaires intitulée « Désapprendre l'intolérance », dans le cadre de laquelle ont déjà été organisés un séminaire sur l'antisémitisme et un autre sur l'islamophobie. De l'avis d'un orateur, le séminaire sur l'antisémitisme avait constitué « une avancée très importante vers une situation dans laquelle les Juifs du monde entier se sentent chez eux à l'ONU aussi ». Un autre orateur a demandé au Département d'explorer différents moyens, y compris l'utilisation des possibilités et des capacités des centres d'information des Nations Unies dans différents pays et régions, pour promouvoir la culture du dialogue, le respect et la compréhension entre les peuples. Un autre intervenant a noté avec satisfaction l'organisation par le

0532050f.doc 3

Département du séminaire annuel sur la question de Palestine, qui se tiendra cette année au Caire, du 13 au 14 juin 2005.

- 12. Plusieurs intervenants ont relevé que le site Web du Département constituait une importante source d'information sur l'Organisation des Nations Unies. L'un d'entre eux a décrit le site comme étant « extrêmement intéressant, utile et bien structuré ». Prenant la parole au nom d'un grand groupe, un autre intervenant a exprimé son appui à l'action menée par le Département pour étoffer le site Web dans toutes les langues officielles. Pour lui, le Département devrait se fixer comme objectif prioritaire de réaliser, sur le site, la parité entre toutes les langues officielles. Se faisant l'écho des préoccupations du groupe vis-à-vis de la disparité qui persiste sur le site Web de l'ONU entre les différentes langues officielles, il a instamment demandé que cette question bénéficie d'un traitement prioritaire. Les actions menées à ce titre devront cadrer avec les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne la réaffectation des ressources et l'affectation du personnel linguistique requis. Plusieurs intervenants ont souligné combien il importait de diffuser les informations dans les langues locales et ont rendu hommage au réseau des centres d'information de l'ONU pour l'élaboration de sites Web qui répondent aux besoins des populations des pays en développement.
- 13. S'exprimant au nom d'un grand groupe, un autre intervenant s'est félicité de l'action que mène le Département pour attirer les internautes vers son site grâce à une restructuration des premières pages du site Web, lequel comportera aussi des fonctions couplées à des bases de données, ce qui permettra d'accéder aux informations les plus récentes. Il s'est particulièrement félicité de la prise en compte grandissante des exigences d'accessibilité pour les personnes handicapées. Un autre intervenant a demandé au Département de fournir davantage d'informations sur la question de l'accessibilité pour les personnes handicapées et sur l'état d'avancement du projet de mise en place d'un portail des Nations Unies. Tout en prenant note de l'augmentation du nombre de pages consultées sur le site Web dans son ensemble, toutes langues confondues, il a demandé au Département de fournir une analyse statistique du nombre de pages consultées, par langue officielle.
- 14. Pour leur part, plusieurs intervenants ont demandé au Département de continuer à faire appel aux médias traditionnels, dont la radio et la presse écrite, pour diffuser les principaux messages de l'ONU. Prenant note des progrès accomplis par le Département dans le renforcement de son partenariat avec les organismes de radiodiffusion et de télévision, un intervenant a félicité le Département pour avoir mis en route un nouveau programme radiophonique consacré à l'Afrique.
- 15. Un certain nombre d'intervenants ont souligné combien il importait de renforcer la coordination entre le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix. S'exprimant au nom d'un grand groupe, un intervenant a relevé que cette coordination était indispensable pour assurer l'efficacité des composantes information des missions de maintien de la paix. La question revêtait un caractère d'actualité pour la communauté internationale, à l'heure où se multipliaient les opérations de maintien de la paix et les allégations d'abus et d'exploitation touchant les missions correspondantes de l'ONU. L'intervenant a demandé au Département de l'information de fournir des informations précises attestant que les activités des composantes information des missions de maintien de la paix relevaient de la responsabilité financière du Département des opérations de maintien de la paix. Un autre participant a déclaré

4 0532050f.doc

que l'action du personnel de maintien de la paix se trouvait grandement facilité lorsque les communautés locales étaient bien informées des avantages que comportait, pour elles, une opération de maintien de la paix. Le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix devraient collaborer de manière constructive afin de bien faire connaître aux communautés intéressées les objectifs des opérations de maintien de la paix.

- 16. Les nouvelles orientations stratégiques adoptées par les bibliothèques de l'ONU ont fait l'objet de plusieurs observations. S'exprimant au nom d'un grand groupe, un intervenant a déclaré que tout changement du mode de fonctionnement des bibliothèques de l'ONU devrait, d'une part, cadrer avec les missions précédemment définies et les résolutions de l'Assemblée générale relatives aux bibliothèques et, d'autre part, faire l'objet d'entretiens et d'accords entre les États. Il a également souligné que les services de bibliothèque devaient tenir compte des difficultés, notamment matérielles, que pouvaient rencontrer les États Membres dans l'utilisation des nouvelles technologies. Abondant dans ce sens, un autre intervenant a fait observer que les bibliothèques devaient leur vitalité à la présence de documents imprimés, tels que les livres, les journaux et autres publications. Il a exprimé l'espoir que les bibliothèques de l'ONU ne se départiraient pas de leur rôle traditionnel.
- 17. Cela étant, d'autres intervenants se sont félicités des changements envisagés dans les services de bibliothèque et ont déclaré leur appui à la nouvelle devise « de la constitution de collections à la multiplication des connexions ». L'un d'entre eux s'est dit confiant que les nouvelles orientations renforceraient le rôle essentiel des bibliothécaires en leur permettant d'aider plus efficacement les usagers et autres partenaires à trouver des informations pertinentes, fiables et actualisées.
- 18. Le débat général a fait une place particulière au rapport du Secrétaire général sur la poursuite de la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies. Selon le représentant d'un grand groupe, ce rapport avait fourni une évaluation des enseignements retirés du modèle régional proposé, et son groupe faisait siennes les conclusions selon lesquelles il n'était pas possible de poursuivre plus avant la régionalisation. L'intervenant a réaffirmé que son groupe considérait que la présence des centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, y renforçait le flux d'information et contribuait à atténuer les inégalités dont ces pays souffraient en termes d'accès à l'information et à l'informatique. Soulignant la position de son groupe, il a insisté sur le fait que toute proposition tendant à la poursuite de la rationalisation des réseaux de centres d'information devait être examinée en étroite consultation avec les pays hôtes, les autres pays desservis par ces centres ainsi que les régions concernées, et devait tenir compte des paramètres géographiques, linguistiques et technologiques des différentes régions. En outre, des ressources adéquates devaient être dégagées de manière à assurer le bon fonctionnement et la consolidation des centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement.
- 19. Un autre orateur, représentant également un grand groupe, a dit espérer que le nouveau rapport du Secrétaire général n'était pas une mesure préalable à la reprise du processus de rationalisation ou de fermeture des centres d'information des Nations Unies. « Le processus de régionalisation est achevé », a-t-il fait observer. Un autre intervenant, exprimant son appui à la proposition tendant à ce que les gouvernements fournissent des locaux gratuits ou subventionnés, a fait valoir que

0532050f.doc 5

toute proposition visant à poursuivre le processus de rationalisation, qui pourrait inclure la fermeture des centres d'information si ces conditions n'étaient pas remplies, « devait nécessairement être examinée en consultation avec les pays hôtes, les autres pays desservis par ces centres ainsi que les régions concernées, et devait tenir compte des caractéristiques particulières de chaque région ».

- 20. Présentant un point de vue différent du processus de rationalisation des centres d'information des Nations Unies, un orateur représentant un grand groupe a répété que la politique de l'Union européenne en matière de régionalisation des centres n'avait pas changé. Son groupe reconnaissait que la poursuite de la régionalisation devait être adaptée à la situation de chaque région et que le modèle de l'Europe occidentale ne pourrait s'appliquer à toutes les régions. Il a convenu aussi qu'il pourrait y avoir « un certain avantage à adopter une approche progressive de la question pour l'instant », tout en déclarant qu'une approche progressive « ne devait pas signifier une approche statique ». Les pays d'Europe occidentale avaient décidé de fermer des centres dans leurs capitales étant entendu que d'autres États Membres prendraient une décision similaire si les circonstances l'exigeaient. Réaffirmant l'attachement de son groupe à la régionalisation, l'intervenant a demandé au Secrétariat « de faire pleinement usage de l'autorité qui est la sienne pour prendre des décisions dans les domaines où ses efforts méritaient d'être les plus grands » et lui a conseillé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale des « propositions audacieuses ».
- 21. Un autre orateur, qui a félicité le Département d'avoir pris des mesures pour renforcer les activités des centres d'information, a avancé que, pour diverses raisons, il restait nécessaire de poursuivre la rationalisation du système des centres d'information. Il n'était pas convaincu que le processus de régionalisation/rationalisation se serait poursuivi d'une manière qui aurait permis de réels changements même si le budget des centres d'information des Nations Unies n'avait pas été réduit. L'intervenant a rappelé au Comité que la décision de réduire les crédits budgétaires alloués aux centres d'information avait été « spontanément acceptée par tous ».
- 22. Un autre orateur a argué que le processus de rationalisation ne devrait pas être automatiquement considéré comme impliquant la réduction du nombre de centres, mais plutôt comme une amélioration propice à un flux d'information plus systématique et efficace et à des activités d'information plus dynamiques. Les priorités de la rationalisation devraient être déterminées avant tout en fonction de la demande de services fournis par les centres et de l'existence d'autres moyens d'accès aux services d'information des Nations Unies. L'intervenant a rappelé au Comité que près d'un quart des États Membres de l'ONU ne bénéficiaient pas actuellement des moyens d'information hors siège du Département de l'information, et a exprimé l'espoir que la rationalisation des Centres d'information des Nations Unies se poursuivrait d'une manière qui permette de renforcer les activités d'information de l'Organisation dans les États Membres qui n'en bénéficiaient pas actuellement.
- 23. Le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information a répondu de manière détaillée à des questions très variées posées par les délégations lors du débat général, le 20 avril 2005.

**6** 0532050f.doc